

Arrêté du 16 juin 1932, mettant une avance à la disposition de M. VAN ORMELINGEN.	302
Arrêté du 16 juin 1932, nommant un chef de canton.	303
Arrêté du 16 juin 1932, portant nomination d'un membre du Conseil supérieur d'hygiène et de salubrité publiques.	303
Arrêté du 18 juin 1932, modifiant la composition du comité consultatif de l'enseignement.	303
Arrêté du 20 juin 1932, divisant le Territoire des tribus de Cabrais-Lambas du cercle de Sansamé-Mango en trois cantons.	304
Arrêté du 20 juin 1932, portant nomination de chefs de canton.	304
Arrêté du 20 juin 1932, portant nomination d'un chef.	304
Arrêté du 20 juin 1932, nommant un membre suppléant du conseil d'administration.	304
Arrêté du 22 juin 1932, ouvrant définitivement des hôpitaux, une léproserie, des colonies agricoles de lépreux et des dispensaires annexes.	305
Arrêté du 23 juin 1932, portant fermeture des routes de Lomé à Palimé et de Lomé à Atakpamé.	305
Arrêté du 30 juin 1932, fixant les mercuriales pour le 2 ^e semestre 1932.	305
Nominations, Mutations, etc... concernant le personnel	309
Commissions	314
Commissions d'enquête	315
Garde indigène (Allocations en mutations)	316
Gratification à un chef	316
Indemnité de permanence	316
Produits pharmaceutiques	316
Saisie de cautionnement	316
Domaines	316
Officiers et Sous-Officiers de réserve	317

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis de Mr. Michael Komia Apaloo	317
Avis de la Société Africaine Financière et Agricole	317
Annonces — (Voir supplément)	

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Recrutement de l'armée

ARRETE N° 292 promulguant au Togo la loi du 24 juin 1931 portant modification aux articles 40, 49 et 64 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée;
Vu l'arrêté N° 429 du 7 août 1929 promulguant au Togo la loi du 31 mars 1928 précitée;
Vu la dépêche ministérielle N° 864 1/1 du 9 mai 1932;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée et rendue applicable au Togo, la loi du 24 juin 1931 portant modification aux articles 40, 49 et 64 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 15 juin 1932.

R. DE GUISE.

(Voir J.O.R.F. au 26 juin 1931 page 6914.)

Code de justice militaire

ARRETE N° 291 promulguant au Togo la loi du 4 mars 1932 complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté du 15 mars 1929 promulguant au Togo :

1^o — Loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre;

2^o — Loi du 8 juillet 1928 ayant pour objet d'ajourner au 1^{er} janvier 1929 la mise en application de la loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre;

3^o — Décret du 16 octobre 1928 fixant : 1^o le nombre, le siège et le ressort des tribunaux militaires; 2^o les autorités militaires auxquelles sont dévolus les pouvoirs attribués par la loi aux généraux commandant les circonscriptions territoriales; 3^o la composition du corps de la justice militaire;

Vu la dépêche ministérielle N° 864 1/1 du 9 mai 1932;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est promulguée et rendue applicable au Togo, la loi du 4 mars 1932 complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 15 juin 1932.

R. DE GUISE.

(Voir J.O.R.F. des 7 et 8 mars 1932 page 2490.)